



Opposition à l'AECG

Pendant la semaine du 11 avril, des représentants officiels européens ont menacé d'opposer leur veto à l'Accord économique et commercial global (AECG).

Tout d'abord, le mercredi 13 avril, le ministre-président de la Wallonie, Paul Magnette, a indiqué au Parlement wallon que sa région ne donnerait pas le feu vert au gouvernement fédéral belge pour ratifier l'AECG à moins qu'on ne lui garantisse que ses limites, dont les enjeux relatifs au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, seront abordés.

« Jusqu'à ce que nous ayons toutes les garanties, nous ne pourrions pas ratifier un tel texte, ni donner pleins pouvoirs au ministre des Affaires étrangères », a affirmé M. Magnette lors d'un débat en comité parlementaire. Le gouvernement wallon a appuyé un projet de résolution qui rejette une entrée en vigueur provisoire de l'accord. La résolution a aussi pour objectif de mettre au clair la compatibilité de l'AECG avec les autres traités européens.

La Roumanie et la Bulgarie soulèvent aussi des préoccupations

Le 14 avril, la délégation roumaine à Bruxelles a souligné qu'elle n'approuverait pas l'AECG tant qu'une résolution ne serait pas trouvée concernant les exigences canadiennes relatives aux visas obligatoires pour les citoyens roumains. Le Canada accorde une dispense de visa aux citoyens de tous les États membres de l'UE, à l'exception de la Roumanie et de la Bulgarie. La Bulgarie a indiqué être encore en discussions avec le gouvernement canadien afin de résoudre la question.

La Roumanie, entre-temps, a souligné que Bucarest s'attend à atteindre une pleine réciprocité en matière de visas dans le cadre de sa discussion avec le Canada à ce sujet. « Tout citoyen canadien peut voyager sans visa en

Roumanie depuis 2002. Cette attente est fondée sur nos excellentes relations bilatérales ainsi que sur le fait que, depuis 2008, les autorités canadiennes se sont engagées à atteindre cet objectif, tant de manière bilatérale que dans son dialogue avec l'UE », a déclaré la délégation roumaine.

Dans un communiqué publié jeudi dernier, la délégation roumaine a expliqué qu'« au sommet UE-Canada de 2008, puis encore au sommet UE-Canada de 2014, le Canada s'est engagé à assouplir ses exigences relatives aux visas pour les citoyens roumains afin de permettre une libre circulation à tous les citoyens européens [aussitôt que possible] sans discrimination. » Mais Bucarest a indiqué que cela n'a pas encore été fait, c'est pourquoi elle explore d'autres avenues qui lui permettraient d'obtenir des changements sur le plan des exigences relatives aux visas canadiens.

« Dans le plus vaste contexte de l'objectif partagé de signer et de ratifier l'Accord de partenariat stratégique et l'Accord économique et commercial global (AECG), la Roumanie croit que le fait de maintenir les exigences canadiennes relatives aux visas pour les citoyens roumains désavantage ces derniers de manière évidente et injustifiée par rapport aux autres citoyens européens. La situation actuelle exclut les citoyens roumains des occasions économiques et commerciales nouvellement créées. Dans cette situation, les autorités roumaines vont réévaluer, à l'échelle de l'UE, l'approche de la relation entre l'UE et le Canada afin de réaliser l'objectif d'éliminer les visas obligatoires pour les citoyens roumains, » a déclaré Bucarest.

« Nous espérons que la détermination, indiquée par le gouvernement canadien actuel, à ouvrir sa politique en matière de visas à d'autres proches partenaires politiques et commerciaux du Canada contribuera à lever l'exigence relative aux visas pour les citoyens roumains le plus rapidement possible », a déclaré la délégation roumaine à Bruxelles le 14 avril, ajoutant que ce geste serait « une étape naturelle et opportune à la lumière du 40^e anniversaire de la relation UE-Canada et du sommet UE-Canada à venir plus

tard cette année, qui devrait marquer un tournant relativement à nos liens politiques et économiques futurs. » Une source européenne a affirmé que la Roumanie abordera cette question lorsque la ministre du Commerce du Canada Chrystia Freeland visitera Bruxelles pendant la semaine du 18 avril.

Les pays développés demandent des ententes bilatérales pour l'AMNA

Le groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) s'est réuni le 11 avril pour explorer des manières de faire avancer les pourparlers. L'un des principaux points de discussion tournait autour du cadre d'action qui serait le plus profitable pour les négociations à venir.

Les États-Unis ont rappelé aux autres le statu quo de la position de certains Membres, ajoutant qu'ils ne peuvent pas couper leurs tarifs alors que d'autres (p. ex. les pays émergents) maintiennent leur souplesse sans engagement obligatoire. Ils ont demandé aux Membres d'envisager des solutions de rechange comme les ententes plurilatérales qui ont permis à l'OMC de parvenir à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI). Le cadre d'action plurilatéral a également été utilisé pour négocier l'Accord sur les biens environnementaux (ABE).

D'autres pays développés importants comme l'UE et le Japon ont aussi appuyé l'idée des États-Unis. L'UE a indiqué que bien qu'elle croie que les réductions tarifaires sont « le pain et le beurre » de l'OMC, elle ne peut pas progresser sur la base que l'UE assume des obligations alors que ses concurrents profitent d'une souplesse, ce qui fait que les accords plurilatéraux sont peut-être la meilleure façon de procéder. La Commission a entre-temps suggéré que toute approche plurilatérale devrait avoir une couverture sectorielle claire, être dans l'intérêt tant des pays développés que des pays en développement et des industries, être d'une grande importance économique et inclure des intrants pour la production. L'UE a cité les secteurs des produits pharmaceutiques et chimiques comme étant des domaines où des négociations plurilatérales peuvent avoir lieu.

Entre-temps, la Chine a continué d'insister sur la nécessité de maintenir le traitement spécial et différencié au cœur de la discussion de l'AMNA, peu importe si les négociations sont entreprises sur une base plurilatérale ou sectorielle. L'Inde a aussi insisté pour que le texte révisé (Rev. 3) continue de servir de base aux négociations.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonduncanada.ca, www.chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

